



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 septembre 2018

Remise du rapport sur « l'amélioration de l'information des usagers et des professionnels de santé sur le médicament » :

Agnès BUZYN s'engage pour une information plus accessible, plus claire et plus réactive sur le médicament

Mme Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé, a reçu ce jour le rapport de la « mission information et médicament » mise en place le 1^{er} décembre 2017. La Ministre salue la pertinence des recommandations de la mission présidée par Mme Magali LEO (responsable du plaidoyer de l'Association Renaloo) et le Dr Gérald KIERZEK (praticien hospitalier et chroniqueur santé). Elle réaffirme sa volonté d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'information sur le médicament en mettant en œuvre les mesures suivantes :

- **Mettre en place une source unique d'information publique sur le médicament** en s'appuyant sur sante.fr, le service public d'information en santé, et en y intégrant la base de données publique des médicaments et les informations du site medicaments.gouv.fr .
- **Optimiser et faciliter la coordination des soins entre les prescripteurs et les pharmacies d'officine** en améliorant l'information faite au grand public sur l'existence et l'intérêt des dossiers santé dématérialisés (dossier pharmaceutique, dossier Médical Partagé). Le Dossier Médical Partagé (DMP) sera généralisé par l'Assurance maladie sur l'ensemble du territoire national à compter d'octobre 2018.
- **Confier la communication d'urgence en cas d'alerte portant sur un médicament** à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) qui s'appuie sur le centre d'appui aux situations d'urgence, aux alertes sanitaires et à la gestion des risques (CASAR) mis en place fin 2017.
- **Encourager les remontées d'information de patients et de professionnels de santé** par l'élaboration dès 2018 d'une stratégie de promotion de la déclaration des événements indésirables et le développement des technologies permettant de repérer des signaux faibles d'alerte en dehors du système de pharmacovigilance.
- **Assurer une mobilisation rapide des professionnels de santé en cas d'alerte** en étendant progressivement l'outil d'alerte DGS-Urgent à l'ensemble des professionnels de santé exerçant dans le secteur libéral.

- **Renforcer la transparence** de l'information en permettant une représentation des usagers au sein du Comité économique des produits de santé (CEPS).

Agnès Buzyn s'engage à ce que l'ensemble de ces actions participe à une nette amélioration de l'information et de la communication autour du médicament, notamment en situation d'urgence, pour mieux guider les professionnels de santé et les patients dans leur prise en charge.

Contacts presse

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr - 01 40 56 60 65